

# CGT-CULTURE SNAC-FSU UNSA- CULTURE

Ministère de la Culture

A l'attention de Roselyne Bachelot-Narquin

Ministre de la Culture

3, rue de Valois

75 001 Paris

Le 3 novembre 2020

Objet : Préavis de grève couvrant la période allant du 9 novembre inclus jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre inclus, ainsi que les nuitées en amont et en aval de ces deux dates.

Madame la Ministre,

« *Les principes d'organisations du travail au Ministère de la Culture à compter du 30 octobre 2020* » tels que communiqués par l'administration le 2 novembre au soir ne présentent pas de garanties suffisantes en termes de protection contre le risque épidémique pour tous les agents du Ministère de la Culture. Nos organisations syndicales considèrent que la situation d'urgence sanitaire n'autorise aucun écart la matière et exige que le ministère de la Culture revoie son positionnement immédiatement. Il en va de la santé, voire de la vie des agents oeuvrant au service du Ministère de la Culture.

C'est pourquoi, ce préavis de grève, pour les agents de droit public et salariés de droit privé des services, directions, établissements et associations sous tutelle du Ministère de la Culture, couvre la période allant du 9 novembre inclus jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre inclus, ainsi que les nuitées en amont et en aval de ces deux dates.

Pour la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées et de meilleur niveau pour tous les agents du ministère de la culture contre le risque épidémique et pour garantir l'égalité de traitement, nous exigeons :

- Le placement systématique en télétravail ou travail à distance cinq jours sur cinq pour les agents dont les missions ou tâches sont télétravaillables ou en partie ;
- La convocation des comités techniques en vue de l'examen des plans de continuité d'activité ;
- La dotation accélérée en équipement informatique de type nomade pour les agents dont les missions ou tâches sont télétravaillables ou en partie ;
- Le placement en ASA des agents dont les missions ne sont pas télétravaillables ou ne bénéficiant pas d'équipement informatique ou vivant avec des proches vulnérables ;
- La communication par l'employeur de la déclaration d'accident de travail à tout agent ayant contracté la covid-19 ;
- La préservation des situations économiques et sociales des agents, à savoir :
  - ✓ Le renouvellement des contrats à durée déterminée venant à échéance pendant le confinement,
  - ✓ La validation des promesses d'embauche,
  - ✓ Le maintien de la rémunération à 100% des agents relevant de droit privé placés en activité partielle
  - ✓ Le déclenchement des dispositifs d'action sociale d'urgence ;
- La dotation de masque à haut pouvoir filtrant de type FFP2 pour les agents ;
- Un dialogue social avec l'administration, notamment sur la situation sanitaire, régulier, responsable, digne des enjeux et respectueux des prérogatives de chacun.

Comme le prévoit la loi, nous restons disponibles pour une négociation et vous prions d'agrérer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations syndicales les plus vigilantes.



Pour Cgt-Culture, le Snac-Fsu et l'Unsa-Culture, Valérie Renault